

Affaire suivie par : Jean Luc VACHELARD,
Président

direction@brioudesudauvergne.fr

Objet : Réponses aux contributions N° 45 à 46 déposées sur le registre dématérialisé enquête Publique Pole Viande

Contribution N°46 déposée le 25 juin 2026 à 15h12

Le pôle viande est inscrit au Schéma Départemental des abattoirs qui prévoit deux abattoirs publics en Haute Loire eu égard aux besoins de la zone d'élevage, de l'aire de chalandise de ces équipements ce qui ne fait qu'aucune des structures actuelles n'est concurrentielle l'une de l'autre.

Ces éléments ont été démontrés dans les différents audits réalisés par la collectivité avant de concrétiser son projet et réaffirmés au niveau national en 2023 avec la stratégie nationale concernant les abattoirs.

Ce contexte appelle à réagir en anticipation pour préserver le maillage pertinent au niveau de chaque territoire et ainsi garantir la pérennité de nos filières d'élevage.

Le pôle viande est un abattoir de proximité et non un outil industriel avec une mission de service public répondant aux besoins des éleveurs de la Haute-Loire et des objectifs de souveraineté alimentaire ; un élevage de qualité, des circuits courts,

La CC BSA concentre 20 586 ha de SAU dont 66% de prairies (13 622 ha), un ratio qui traduit un système agricole fondamentalement herbager. Les 297 exploitations du territoire élèvent 13 588 **UGB bovins**, répartis entre bovins lait (5 062 UGB vaches laitières) et bovins viande (3 319 UGB vaches allaitantes), auxquels s'ajoutent 2 667 UGB ovins.

Ce cheptel herbager - nourri sur des prairies permanentes et temporaires qui couvrent les deux tiers du territoire - constitue le socle d'une économie agropastorale dont la valorisation locale est une condition de pérennité.

L'absence d'un outil d'abattage de proximité fragilise directement ce modèle. Sans abattoir local, les éleveurs sont contraints à des transports longue distance, augmentant le stress animal, les coûts logistiques et l'empreinte carbone des filières viande et lait. La reconstruction de l'abattoir de Brioude sur la commune de Cohade s'inscrit donc comme un maillon structurant pour :

- Maintenir les prairies permanentes et la Surface Toujours en Herbe (STH), car la rentabilité de l'élevage herbager dépend d'une filière courte d'abattage qui capte la valeur localement ;

- Sécuriser les 62 exploitations bovins viande (5 165 ha) qui ne disposeraient plus d'outil de proximité en cas de fermeture de l'abattoir de Brioude ;

- Appuyer la dynamique Agriculture Biologique (AB) : 17% des exploitations et 15% de la Surface Agricole Utile (SAU) sont en AB sur la CC BSA, une orientation qui requiert des filières de transformation certifiées et locales ;

- Préserver les circuits courts (16% des exploitations, 49 unités), dont la viabilité est directement conditionnée à la disponibilité d'un abattoir agréé CE accessible ;

- Stabiliser la base foncière herbagère : la déprise agricole menace les 181 028 ha de prairies du département
- toute fragilisation économique des éleveurs accélère l'abandon des pâtures et leur boisement ou artificialisation.

En synthèse, La CCBSA souhaite mettre à disposition une publication qui sera jointe à cette réponse sur les services rendus par l'élevage ruminant produite par la Confédération Nationale de l'élevage au niveau National

Cette étude est un outil scientifique, simple, pédagogique et argumenté sur les aménités positives de l'élevage des ruminants et qui permet de recentrer les débats sur l'utilité de la filière de l'élevage de proximité



Le Président
Rue du 21 juin 1944
BP 55
43102 BRIOUE
TEL 04 71 50 89 10
Jean Luc VACHELARD